

**Exemple d'examen
publié****Examen oral**
Conseil aux entreprises

Expert principal : Marcos Conde

VERSION DESTINÉE AUX CANDIDAT-E-S

Type d'examen	Examen oral
Durée	
Temps de préparation	45 minutes
Examen oral	30 minutes réparties en
Présentation	10 à 12 minutes
Entretien client	18 à 20 minutes
Maximum de points	100 points
Moyens aux. autorisés	Voir chapitre « Moyens auxiliaires »

Candidat-e

Expert-e 1

Expert-e 2

(en lettres capitales)

(en lettres capitales)

Critères	Maximum de points	Points obtenus
Compétences professionnelles	60	
Compétences méthodologiques et de processus	20	
Compétences sociales	20	
TOTAL	100	

Notice explicative pour l'examen oral

Un cas écrit à traiter pendant la phase de préparation vous est remis. Il comprend une situation initiale, plusieurs exercices, ainsi qu'une présentation à effectuer.

L'examen simule un rendez-vous client entre vous-même, conseiller en prévoyance professionnelle¹ de la société X, et votre client (les experts). L'examen se compose de votre présentation de la solution proposée (10 à 12 minutes env.) conformément aux consignes du travail préparatoire, suivie d'un entretien avec le client (les experts), portant sur votre présentation et d'autres questions du client. L'entretien porte sur l'ensemble de la matière d'examen.

Votre prestation à l'examen oral sera évaluée selon les trois critères pondérés suivants :

Critère	Coefficient
Compétences professionnelles	60 points
Compétences méthodologiques et de processus	20 points
Compétences sociales	20 points

Moyens auxiliaires

Cas d'examen, annexes comprises, ainsi que la brève présentation élaborée lors de la phase de préparation (voir ci-dessous). Autre moyen : aucun.

Des textes de loi peuvent être consultés dans la salle de préparation. Vous avez le droit d'utiliser votre propre calculatrice. Une liste officielle de formules est à disposition dans la salle de préparation. Aucune autre liste de formules n'est autorisée. Des feuilles vierges, stylos, etc. vous sont en outre fournis pour l'élaboration de votre présentation. Un tableau à feuilles avec des feutres, un bloc-notes et des stylos sont disponibles dans la salle d'examen.

Vous avez le droit de préparer des notes (p. ex. schémas, graphiques, tableaux, listes à puces) au format papier en vue de la présentation. Vous ne pourrez vous servir que des notes élaborées durant la phase de préparation. En d'autres termes, vous n'avez pas le droit de préparer des notes à l'avance, avant le jour de l'examen. Vous avez le droit de prendre d'autres notes, de faire des calculs ou de dessiner des schémas au cours de l'entretien client.

L'utilisation de moyens auxiliaires électroniques (p. ex. ordinateur portable, tablette) lors de la phase de préparation et de la présentation n'est pas autorisée, exception faite de la calculatrice. Il est interdit de prendre en photo les supports d'examen ou d'enregistrer l'examen oral,

¹ Pour faciliter la lecture, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. La forme masculine inclut la forme féminine.

p. ex. au moyen d'un appareil photo ou d'un téléphone mobile. Toute infraction à cette règle constitue une utilisation de moyens auxiliaires non autorisés au sens de l'art. 12, ch. 2, du règlement de l'examen, entraînant une exclusion dudit examen.

Cadre de l'entretien d'examen

Depuis plusieurs semaines, le rendez-vous est fixé avec votre client. 45 minutes avant l'heure du rendez-vous, il vous appelle et vous communique un sujet supplémentaire qu'il souhaite discuter avec vous. Vous vous y préparez.

Partie 1 : élaborez une présentation (10 à 12 minutes) vous permettant de représenter la situation initiale ainsi que votre proposition de solution de manière claire et compréhensible. La présentation est destinée au client et doit l'aider à comprendre la solution que vous lui proposez. Il vous incombe de

- **présenter la situation initiale / les besoins du client ;**
- **définir des propositions de solutions concrètes répondant aux besoins du client ;**
- **tenir compte des conditions-cadre (p. ex. cadre légal) et des exigences du client ;**
- **réaliser des calculs concrets si nécessaire**
- **et de formuler une conclusion comprenant des recommandations.**

Justifiez toutes vos affirmations de manière plausible et compréhensible. Illustrez éventuellement votre présentation par des schémas, graphiques ou exemples chiffrés. Attirez l'attention du client sur les éventuelles possibilités d'optimisation ou les risques.

À l'issue de la présentation, le client vous posera des questions de clarification (**partie 2**) ainsi que diverses questions d'approfondissement en relation avec le cas (**partie 3**).

Situation initiale et faits

Une entreprise basée sur le canton de Vaud active dans le trading du cacao vous contacte au sujet d'une analyse de son plan de prévoyance actuel. Les représentants des salariés de la commission de prévoyance ont fait part à la Direction du mécontentement du niveau des prestations actuelles et ils souhaitent vous rencontrer pour discuter d'éventuelles modifications à y apporter d'ici le début de l'été. La politique de l'entreprise quant à sa caisse de pension est très favorable aux employé(e)s mais sans prix exorbitant. Le contrat de prévoyance est en renouvellement tacite et un rendez-vous a été fixé début avril avec la Direction.

Par conséquent :

- tous les collaborateurs doivent avoir une couverture des risques adaptée au benchmark de la branche (trading)
- si possible, les collaborateurs doivent avoir la possibilité d'améliorer leurs prestations sur une base volontaire
- le rapport prime / prestations doit être juste, mais le niveau des contributions n'est pas un élément déterminant

Plan de prévoyance :

Généralités :

Modèle de couverture :	Assurance semi-autonome
Catégorie d'assuré(e)s :	Ensemble du personnel
Âge d'admission couverture risque :	18 ans
Âge d'admission épargne :	25 ans
Âge ordinaire de la retraite :	hommes : 65 ans, femmes : 64 ans
Financement de la retraite anticipée :	possible
Financement de la rente transitoire AVS :	possible
Retraite partielle :	possible

Définition du salaire annuel

Salaire annuel déclaré :	salaire AVS
Bonus et commissions :	exclu

Primes de fidélité (ancienneté)	exclu(e)
Partie épargne du salaire annuel :	Salaire annuel, au plus 3'000% de la rente de vieillesse maximale de l'AVS
Partie risque du salaire annuel :	Salaire annuel, au plus 300% de la rente de vieillesse maximale de l'AVS
Limite de salaire pour l'admission :	selon la LPP. Le salaire annuel en-dessous de la limite de salaire n'est pas assuré

Définition du salaire assuré

Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination.

Montant de coordination pour le risque : selon LPP

Montant de coordination pour l'épargne: selon LPP

Degré d'occupation pris en compte : non

Partie épargne minimum du salaire assuré: selon la LPP

Partie risque minimum du salaire assuré : selon la LPP

Bonifications de vieillesse

En % de la partie épargne du salaire assuré

Âge

25 - 34 20%

35 – 44 20%

45 – 54 20%

55 – 64/65 20%

Prestations de vieillesse

Type de prestation : Rente de vieillesse avec option sur retrait en capital

Rente pour enfant de personne retraitée: 20% de la rente de vieillesse

Age final de la rente d'enfant : 18 ans

Taux de conversion : 6.8% sur la totalité des avoirs de vieillesse

Prestations en cas de décès après la retraite

Rente de conjoint ou rente de partenaire : 60% de la rente de vieillesse

Rente d'orphelin : 20% de la rente de vieillesse

Age final rente d'orphelin : 18 ans

Prestations en cas d'invalidité avant la retraite

Rente d'invalidité en cas de maladie : 60% du salaire risque assuré

Rente d'invalidité en cas d'accident : Prestations minimales légales

Délai d'attente : 24 mois

Rente pour enfant d'invalidé (maladie) : 25% du salaire risque assuré

Rente pour enfant d'invalidé (accident) : Prestations minimales légales

Age final rente d'enfant d'invalidé : 18 ans

Exonération des cotisations

Délai d'attente : 3 mois

Prestations en cas de décès avant la retraite

Rente de conjoint ou rente de partenaire :

En cas de maladie : 50% du salaire risque assuré

En cas d'accident : Prestations minimales légales

Rente d'orphelin

En cas de maladie : 25% du salaire risque assuré

En cas d'accident : Prestations minimales légales

Age final rente d'orphelin : 18 ans

Capital décès

Pour les personnes remplissant les conditions d'octroi d'une rente de conjoint/partenaire :

La partie de l'avoir de vieillesse disponible qui n'est pas nécessaire pour le financement de la rente de conjoint / de partenaire. En cas de maladie ou d'accident.

Pour les personnes ne remplissant pas les conditions d'octroi d'une rente de conjoint/partenaire :

L'avoir de vieillesse disponible est versé en cas de maladie ou d'accident.

Cotisations

Cotisations des salariés 50% des cotisations totales

Cotisations de l'employeur La cotisation de l'employeur correspond à la différence entre la somme de toutes les cotisations et la somme des cotisations de tous les salariés.

Vous devez conseiller l'entreprise pour l'optimisation du plan de prévoyance, en tenant compte de l'effectif assurée, des dispositions légales et des souhaits de la commission de prévoyance.

Veillez également prendre en considération les listes des prestations et contributions.

Exercice

Partie 1

Veillez présenter votre concept avec d'éventuelles variantes ainsi que les prochaines étapes en respectant la structure suivante.

1. Concept général
2. Solutions possibles pour le personnel
3. Solutions possibles pour le Management et la Direction
4. Prochaines étapes

Partie 2

Questions de clarification

Partie 3

Préparez-vous à répondre à des questions de votre client sur le domaine de la prévoyance professionnelle